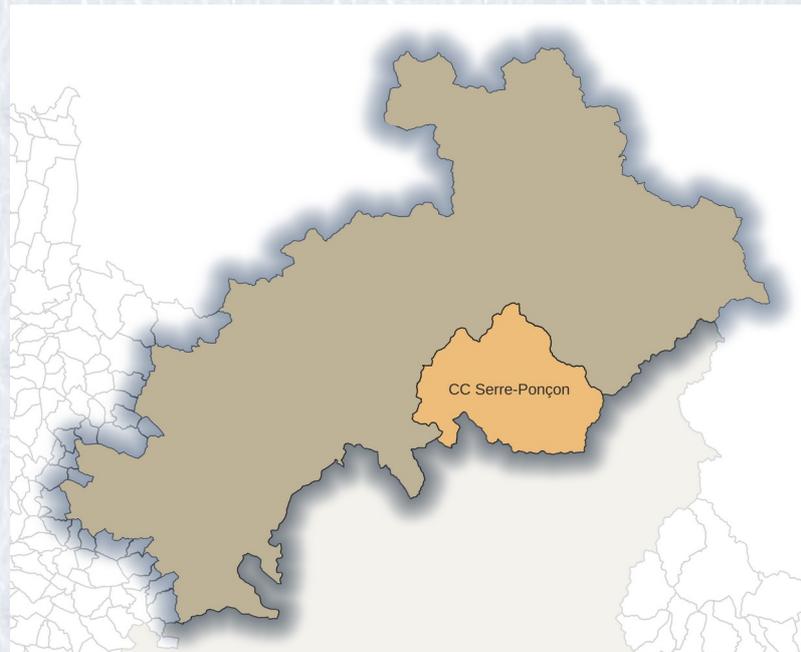


Communauté de communes de Serre-Ponçon



Résumé

Toutes énergies confondues, la communauté de communes de Serre-Ponçon a produit 104 GWh en 2019* pour une consommation de 469 GWh (soit 22 % de sa consommation). Cela représente 6,5 % de la production du département.

Les filières électriques intéressantes à étudier au regard du potentiel du territoire sont le solaire photovoltaïque sur toitures et l'hydroélectricité. Une réflexion est par ailleurs à mener sur le développement de la filière thermique renouvelable : bois énergie, réseaux de chaleur, méthanisation, solaire thermique dont les capacités sont à explorer.



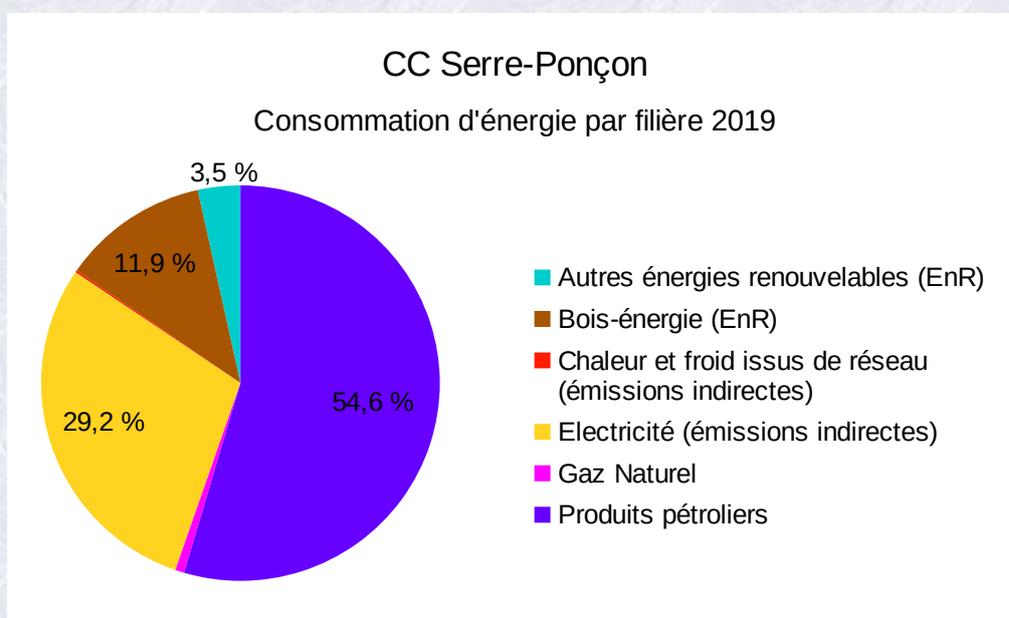
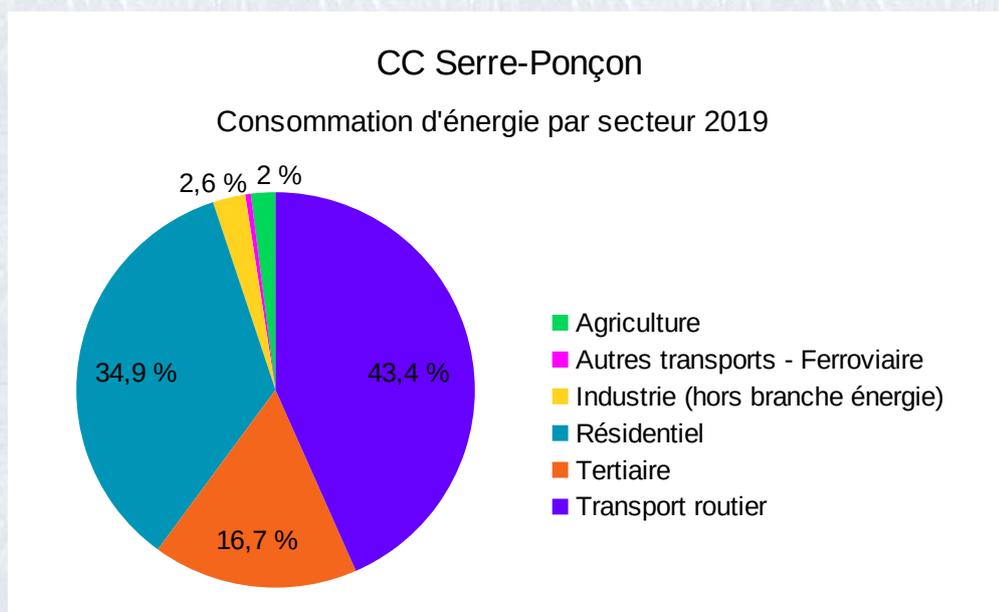
**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le profil énergétique du territoire

La consommation d'énergie

La consommation finale en 2019*, toutes filières confondues, représente **469 GWh** sur l'ensemble de la communauté de communes. Les principaux secteurs qui consomment de l'énergie sont les transports routiers et le secteur résidentiel. Le territoire consomme 4,5 fois plus d'énergie qu'il n'en produit.

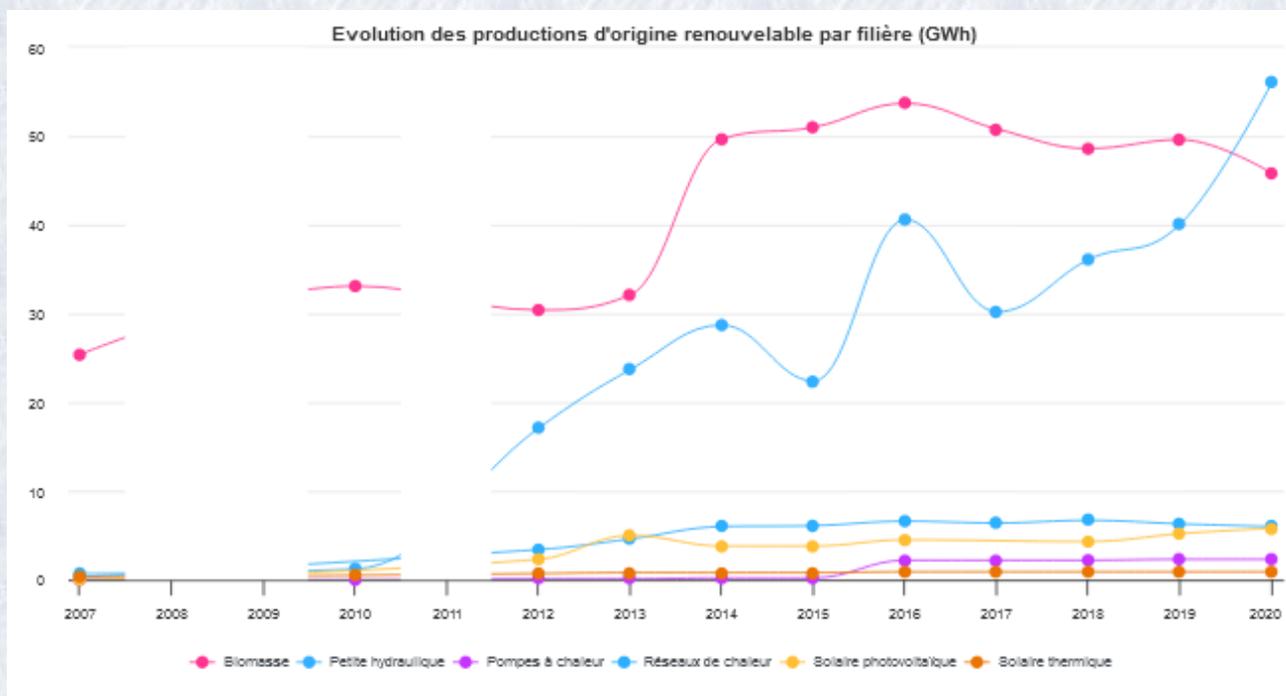
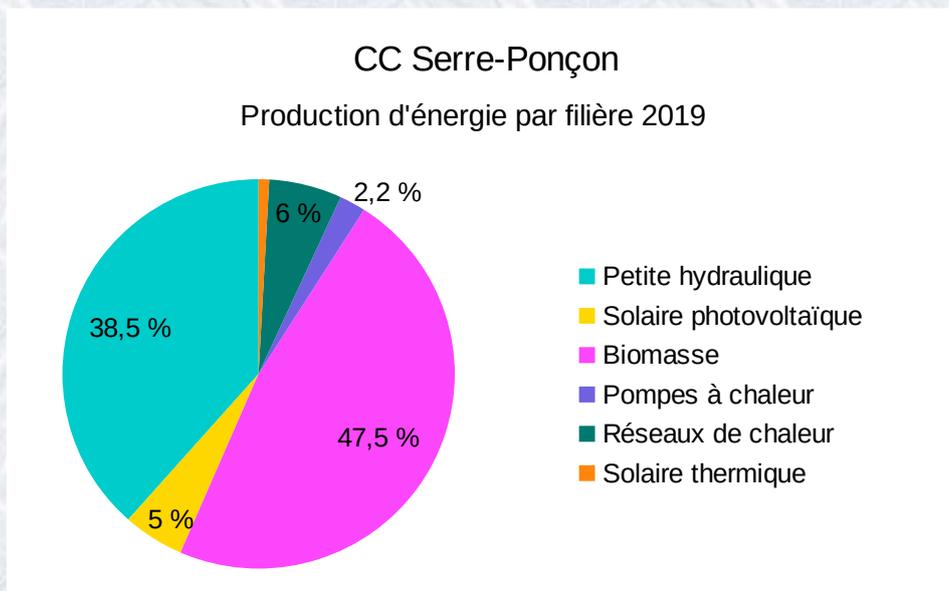


* Le choix des données 2019 a été privilégié dans la mesure où l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Source Cigale : <https://cigale.atmosud.org/visualisation.php>

La production d'énergie

La production 2019* de la communauté de communes s'élève à 104 **GWh**. Elle repose principalement sur la biomasse (50 GWh soit près de la moitié de la production totale) et la petite hydroélectricité (40 GWh soit près de 40 %).

La production de la petite hydraulique dépend de la pluviométrie et peut varier significativement selon les années.



* Le choix des données 2019 a été privilégié dans la mesure où l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Source Cigale : <https://cigale.atmosud.org/visualisation.php>

Le guide de recommandations à destination des porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol, un outil d'aide à la décision

Pour vous aider à appréhender les différents enjeux qui interviennent avec l'élaboration d'un parc PV, la DDT accompagne les projets avec le guichet conseil administratif et a élaboré un guide départemental de recommandations à destination des porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol.

Ce guide s'articule autour de 6 principes directeurs :

- Les sites anthropisés et dégradés doivent être privilégiés
- Les terres mécanisables et les alpages sont à protéger
- Les espaces boisés présentant un fort enjeu forestier sont à protéger
- Les espaces naturels remarquables sont à protéger
- Les sites remarquables sont à protéger et le développement des centrales photovoltaïques doit être cohérent avec les enjeux paysagers du territoire
- Les secteurs exposés à des aléas naturels forts et très forts sont à proscrire.

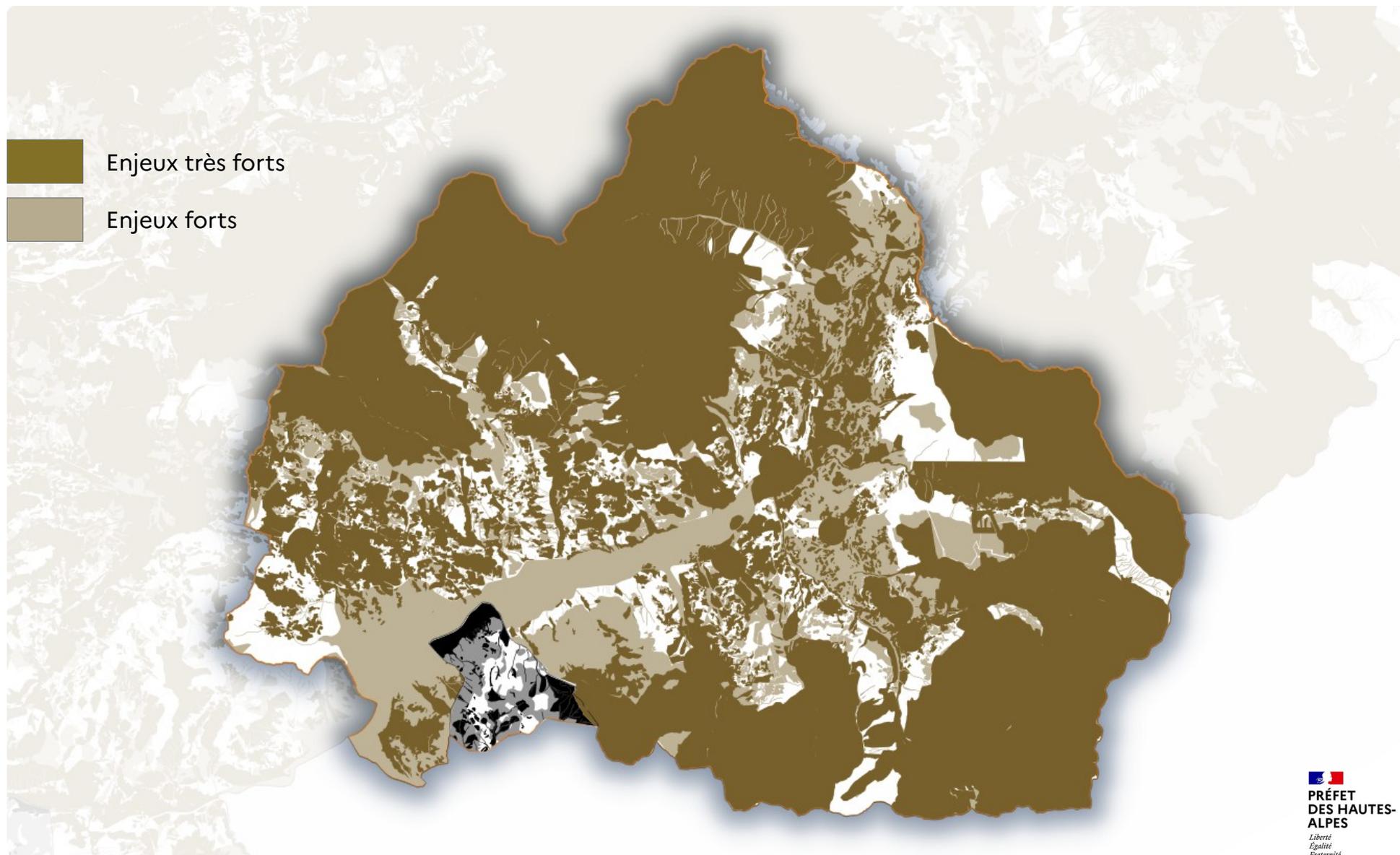
En application de ces grands principes, une identification et une analyse des critères rédhibitoires a été menée, ainsi qu'une traduction cartographique des critères quand des données géoréférencées pertinentes étaient mobilisables à l'échelle départementale.

La carte suivante distingue trois niveaux de couleur :

-  Zones sombres : présence d'un enjeu très fort au sens du guide de recommandations, zones défavorables à l'implantation d'un parc PV.
-  Zones claires : présence d'enjeux forts : il faut analyser des données complémentaires avant de poursuivre les réflexions sur un projet. Le cas échéant il conviendra d'adapter le projet.
-  Zones blanches : parmi les critères analysés dans cette cartographie, il n'y a pas d'obstacle significatif identifié au développement de centrales PV au sol. Néanmoins, l'examen de données complémentaires ou de relevés de terrain pourraient révéler des contre-indications au développement de projet (en particulier la présence d'espèces protégées ou l'analyse des effets cumulés).

Pour la commune située dans les Alpes-de-Haute-Provence : la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 apporte des précisions sur l'implantation du photovoltaïque sur les terres agricoles, **aussi le guide de recommandations départemental du périmètre des Alpes-de-Haute-Provence sera amené à être actualisé (zones blanches) une fois les décrets d'application de cette loi parus.**

Communauté de communes de Serre-Ponçon



Le réseau de transport et de distribution d'électricité *

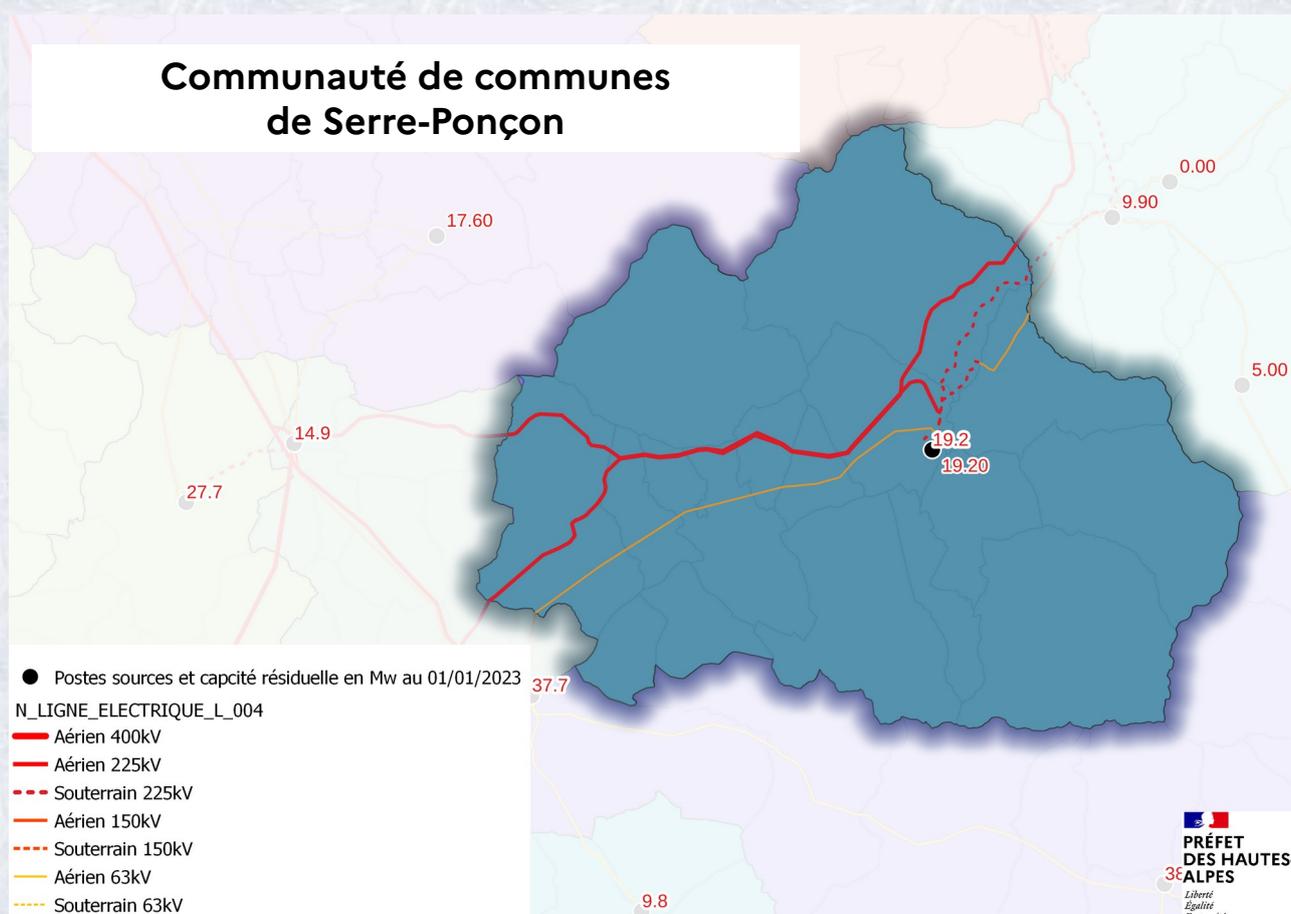
La faisabilité technique et économique d'un projet dépend entre autres de la capacité du réseau à pouvoir accueillir une production électrique supplémentaire. Ces informations sont disponibles sur le site CAPAréseau et à travers le S3REnR.

Dans la communauté de communes de Serre-Ponçon, la puissance installée des EnR déjà raccordées sur un poste-source s'élève à 18,4 MW. La puissance en attente de raccordement des EnR s'élève à 5 MW.

La capacité du réseau électrique de transport à accueillir de nouveaux projets EnR sur la communauté de commune est de 19,2 MW sur le poste source situé à Embrun.

Néanmoins d'autres postes se trouvent à proximité. C'est le cas du poste de Serre Ponçon (commune de Rousset) pour 37,7 MW et du poste de Mont-Dauphin pour 9,9 MW.

Seul le poste de Serre-Ponçon est soumis à travaux, les autres capacités sont disponibles immédiatement.



* Données issues de CAPARESEAU (janvier 2023) : <https://www.capareseau.fr/>

Les EnR thermiques (potentiel) sur le territoire

En ce qui concerne les autres énergies, des données sont disponibles sur les sites suivants :

– rapport « Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération », réalisé par le CIBE, la FEDENE, le SER, UNICLIMA et avec la participation de l'ADEME, édition 2021 :

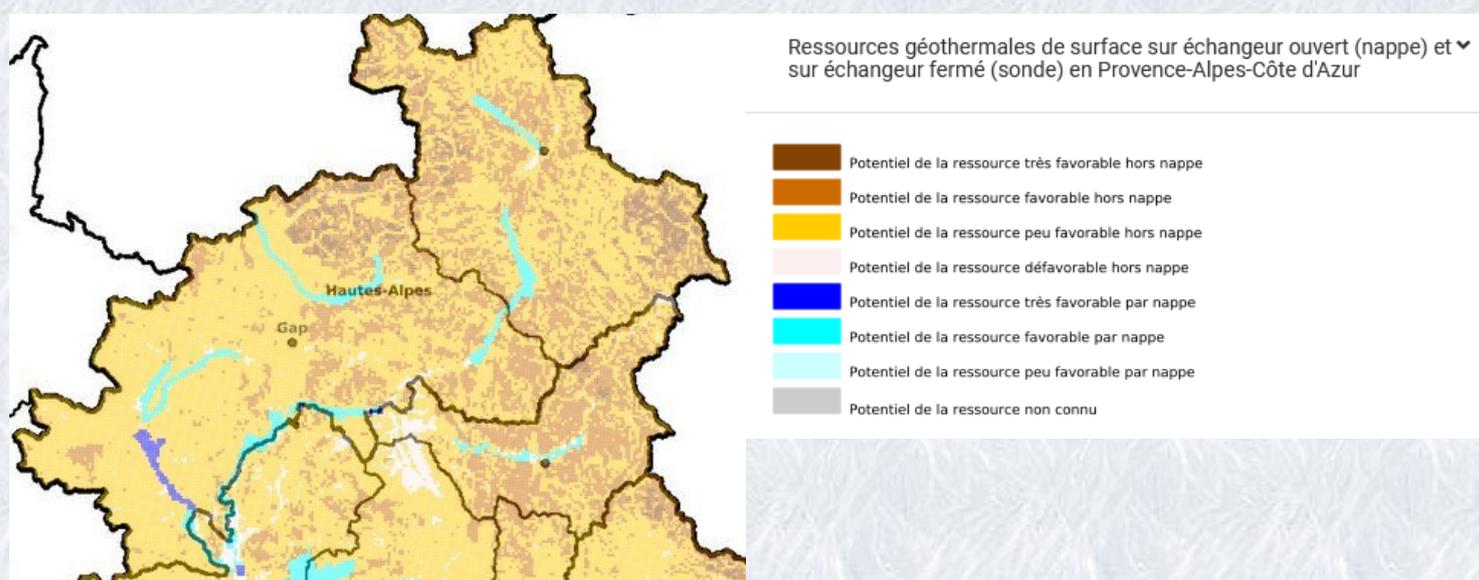
<https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr/wp-content/uploads/basedoc/panorama-chaleur-2021-web.pdf>

– pour le bois-énergie : site de la mission régionale bois-énergie PACA :

<https://bois-energie.ofme.org/>

– pour la ressource géothermique, cartographie en ligne du BRGM :

<https://www.geothermies.fr/viewer/>



– pour la méthanisation et le compostage : aucune unité de méthanisation n'est recensée à ce jour dans le périmètre de l'EPCI. Il existe un potentiel sur les communes de Chorges, Embrun et Chateauroux les Alpes selon les données d'AtmoSud.

Cartographie en ligne produite par methasynergie :

<https://cigale.atmosud.org/methazoom.php>